Boutique éphémère

13 Rue du Plat d'Etain, 89100 Sens

REGLEMENT

Pour la période du 8 avril au 13 mai 2025

Photo de la boutique, vue extérieure

1. Contexte

La ville de Sens dispose d'un local commercial, situé au 13 rue du Plat d'Etain, dans l'une des deux principales rues commerçantes du centre-ville. Elle souhaite le mettre à la disposition, temporaire et gratuite, des entrepreneurs accompagnés par la Fabrique à entreprendre du Grand Sénonais, afin qu'ils puissent tester et promouvoir leurs activités, produits ou services, pendant une durée totale de 4 semaines.

Ce local, d'une surface d'environ 52 m², se compose d'un espace commercial de 42 m² et d'une réserve de 10 m² à l'arrière de la boutique. **Il permettra d'accueillir, en partage, 3 entrepreneurs, sur la même période**.

Des travaux d'embellissement ont été réalisés au mois de juin 2024. Les photos ne sont donc pas représentatives de ce à quoi ressemble désormais la boutique. Une visite sera organisée avec les entrepreneurs retenus, le lundi 17 mars à 10h.

Vue de l'extérieur depuis la rue

Vue de l'intérieur vers la rue

Vue de la réserve

Pôle Développement économique
21 boulevard du 14 juillet - CS 80552 - 89105 Sens cedex
Tél. 03.86.65.89.46 - www.entreprendre-grand-senonais.fr

2. Critères d'éligibilité des candidats

Pour répondre à cet appel à candidature, les entrepreneurs doivent être déjà immatriculés et avoir été accompagnés par la Fabrique à entreprendre, en participant aux actions, ateliers, rencontres proposées ou par l'un des acteurs de la création d'entreprise partenaires de la Fabrique à entreprendre.

Les activités de commerce, service, artisanat, activité d'art et de création, etc, peuvent candidater. Le local ne bénéficiant pas de four ni de système d'évacuation des odeurs, les activités culinaires nécessitant de la cuisson sont à exclure.

3. Sélection des candidats

Pour être sélectionné, le candidat doit remplir le dossier de candidature et le transmettre ainsi que les documents requis (papier d'identité, logo en haute définition format .jpeg ou .png, liste des matériels, mobiliers et tout autre équipement qui occuperont la boutique, responsabilité civile professionnelle) **au maximum le 10 mars 2025 à 12 heures (midi)** par mail à l'adresse fabriqueaentreprendre@grand-senonais.fr.

La candidature sera étudiée par la Fabrique à entreprendre et le service Commerce et Artisanat de l'Agglomération du Grand Sénonais. Seront considérés comme différenciants les critères suivants :

- Originalité de l'activité
- Assiduité aux actions de la Fabrique à entreprendre
- Motivation et engagement de l'entrepreneur dans l'opération Boutique éphémère

A l'issue de l'analyse des candidatures, les réponses seront données aux candidats à partir du 10 mars 2025.

Chaque entrepreneur sélectionné pourra présenter exclusivement les produits et services de sa propre activité.

4. Durée

La boutique éphémère est mise à disposition du 8 avril au 13 mai 2025.

Les clefs de la boutique seront disponibles à compter du 1er avril 2025. Elles seront à récupérer auprès du service commerce et artisanat au 14 boulevard du 14 juillet à Sens. Les entrepreneurs bénéficient ainsi de 2 jours d'installation avant l'ouverture de la boutique. Les locaux devront être rendus propres le mardi 13 mai au plus tard à 12h pour la restitution des clés.

5. Horaires

Les horaires d'ouverture ne sont pas imposés. Pour autant, il est recommandé d'envisager une ouverture cohérente avec les pratiques des autres commerçants de la rue.

A titre d'exemple :

- Du lundi au vendredi : 10h – 12h / 14h - 19h
- Samedi : 10h – 19h

Il est possible d'ouvrir la boutique sur la pause méridienne et le dimanche.
Les entrepreneurs doivent indiquer dans leur dossier de candidature les horaires envisagés. La présence de l'entrepreneur est obligatoire sur les horaires et jours indiqués dans le dossier de candidature pour l'intégralité de la durée de mise à disposition de la boutique.

La rue du Plat d'Etain étant une rue commerçante, il n'y a aucune place de stationnement dans la rue de la boutique. L'accès à la rue du Plat d'Etain se fait les mardis, mercredis matin et jeudis. Les autres jours la rue est fermée.

6. Communication

Les entrepreneurs sélectionnés pour cette opération de boutique éphémère doivent s'engager à communiquer sur le soutien de la ville de Sens, de l'agglomération du Grand Sénonais et de la Fabrique à entreprendre en indiquant la phrase suivante : « **avec le soutien de la ville de Sens, de la communauté d'Agglomération du Grand Sénonais et de la Fabrique à entreprendre du Grand Sénonais** » dans leurs publications et en affichant les logos de la ville de Sens, de l'Agglomération du Grand Sénonais et de la Fabrique à entreprendre. *Ces logos seront fournis en cas de sélection du candidat*.

7. Propreté

Le tableau ci-dessous présente l'organisation de la collecte des ordures ménagères et la collecte sélective :
Les entrepreneurs sélectionnés doivent s'organiser pour respecter ce planning et faciliter le ramassage des poubelles.

	Jour de levée	**Jour de sortie du conteneur**
Ordures ménagères	Lundi matin Vendredi matin	Samedi soir *(ou dimanche soir si ouverture de la boutique le dimanche)* Jeudi soir
Collecte sélective	Jeudi Matin	Mercredi soir

A l'issue de chaque mois de l'opération boutique éphémère, la boutique devra être restituée propre et dans le même état que lors de sa passation.

Les clefs sont restituées au service commerce et artisanat de la communauté d'Agglomération, le mardi 6 mai, avant midi, à la boutique afin de procéder à un état des lieux de sortie.

8. Matériel

Afin de faciliter au mieux ce mois d'essai ainsi que l'installation et l'aménagement du candidat sélectionné dans la boutique, la ville de Sens ainsi que la communauté d'Agglomération par l'intermédiaire de la Fabrique à Entreprendre peuvent, sous réserve de disponibilité, mettre à disposition le matériel de prêt suivant :

- Tables
- Chaises
- Mange-debout

Merci d'indiquer le matériel souhaité dans le dossier de candidature.

A noter que cette boutique n'est pas équipée de Wifi.

Afin d'envisager l'aménagement intérieur, il sera proposé aux entrepreneurs sélectionnés de visiter la boutique dans le courant du mois de mars.

9. Assurance

Les entrepreneurs sélectionnés doivent fournir une attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle pour l'utilisation temporaire de ce local.